

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3018

28 novembre 2013

SOMMAIRE

Aabar Block S.à r.l.	144859	Glencove S.à r.l.	144852
Aabar Block S.à r.l.	144859	Grainger European Healthcare Holdings S.à r.l.	144852
AIMCo RE Holdings (Luxembourg) I Sàrl	144856	Green Mile S.A.	144851
Air Ghelamco	144856	Haave S.à r.l.	144853
Alsenia S.A.	144856	Hamaja S.à r.l.	144852
Alter Bail SE	144856	Hayfin Capital LuxCo 1	144851
Alter Holdings S.A.	144860	Hayfin Capital LuxCo 3	144853
Argo Investment Fund SICAV-FIS S.A. .	144860	Hayfin Opal Luxco 1 S.à r.l.	144851
Atlant Berry Investments Holding S.à r.l.	144859	Hayfin Opal Luxco 3 S.à r.l.	144853
Atlant Europe RE S.à r.l.	144859	Holzbau Heintz S.à.r.l.	144851
ATTELA Luxembourg S.A.	144858	Hung 1 Sàrl	144852
Auto Contrôle S.à r.l.	144858	Ichi-Ku S.A.	144854
Badis S.A.	144857	IKB International	144855
Barex S.à r.l.	144856	im. architects	144858
BCM Property S.A.	144833	im. architects	144859
Beach S.A.	144857	im. architects	144857
Becker Holzhausbau, S.à.r.l.	144857	Immobilière Binsfeld et Bintener S.e.n.c.	144855
BioPart Investments S.A.	144858	Immobilière Binsfeld et Bintener S.e.n.c.	144855
BlueBay High Yield Investments (Luxem- bourg) S.à r.l.	144857	Immo-Tours International S.A.	144853
B.S. Diffusion S.à r.l.	144858	InfinAlt SOLUTIONS S.A.	144855
CBTL S.à r.l.	144836	Interfuel S.à r.l.	144854
CCMP Alaeo Luxco	144837	Invenergy Wind Mexico S.à r.l.	144854
C & K Capital	144823	Issy les Moulineaux S.à r.l.	144854
Darden Global Finance 1 S.à r.l.	144841	NPM Invest Group S.à r.l.	144860
Erep Luxembourg S.à r.l.	144864	Olympique Distribution S.à r.l.	144861
Euroville S.à r.l.	144840	Picadilly Holdings S.A.	144861
Euro Zerlege Service S.à r.l.	144851	P.O.G. Luxembourg S.à r.l.	144860
Farton S.A.	144862	SL II NXP S.à r.l.	144818
Faston S.A., SPF	144861	Victoire Investment Management S.à r.l.	144824
FBHS Holding Luxembourg S.à r.l.	144862	Villerton Invest SA	144823
Fidufisc S.A.	144862	Weidema van Tol Luxembourg	144863
Glancia S.A.	144852		

SL II NXP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 154.550.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of September.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED

SLTI II Cayman NXP, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, with registration number WK-45789, having its registered office at Ugland House, KY1-114 Grand Cayman, Cayman Islands, holding 524,170 shares in the share capital of the Company,

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and

SLP II Cayman NXP, Ltd., a limited company organized under the laws of the Cayman Islands, with registration number WK-45790, having its registered office at Ugland House, KY1-114 Grand Cayman, Cayman Islands, holding 121,376,617 shares in the share capital of the Company,

here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

being all the shareholders (the "Shareholders") of SL II NXP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.550 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 21 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 1897, page 91044 dated 15 September 2010 (the "Articles"). The Articles of the Company have been amended several times and for the last time by a notarial deed of the notary Maître Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 14 March 2013, published in the Memorial under number 1250, page 59982, dated 28 May 2013.

The Shareholders declare that they have been informed in advance of the agenda of the meeting and waive all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.

The meeting has been called for with the following agenda:

Agenda

(A) To approve the determination by resolution of the board of managers passed on 18 September 2013 of a Total Redemption Amount (as defined in the Articles) of seventy-four million four hundred seventy-one thousand three hundred twenty-four Euros and thirty-seven Euro cents (EUR 74,471,324.37).

(B) To acknowledge and approve the repurchase by the Company pursuant to a resolution of the board of managers passed on 18 September 2013 and based on interim accounts dated 18 September 2013 of the seventeen million four hundred fourteen thousand three hundred ninety-nine (17,414,399) G Shares in the Company with a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the "Repurchased Shares") at a price of four Euros and twenty-eight Euro cents (EUR 4.28) per share. Out of the Total Redemption Amount, two hundred thirty-one thousand five hundred twenty-four US dollars and forty-three cents (USD 231,524.43) (one hundred seventy-four thousand one hundred forty-three Euros and ninety-nine Euro cents (EUR 174,143.99)) represents the total par value of the Repurchased Shares, thirty-one million one hundred sixty-three thousand six hundred fifty-six US dollars and twenty-nine cents (USD 31,163,656.29) (twenty-three million four hundred forty thousand one hundred thirty-two Euros and sixty Euro cents (EUR 23,440,132.60)) constitutes the total repayment of share premium, twenty-three thousand one hundred fifty-two US dollars and forty-four cents (USD 23,152.44) (seventeen thousand four hundred fourteen Euros and forty cents (EUR 17,414.40)) constitutes the repayment of the legal reserve and sixty-seven million five hundred ninety-one thousand two hundred ninety-two US dollars and fifty-eight cents (USD 67,591,292.58) (fifty million eight hundred thirty-nine thousand six hundred thirty-three Euros and thirty-eight Euro cents (EUR 50,839,633.38)) constitutes the total partial liquidation bonus (EUR amounts are calculated on the basis of an agreed exchange rate of USD 1 = EUR 0.752162467).

(C) To complete the consequent reduction of the Company's corporate capital by an amount of one hundred seventy-four thousand one hundred forty-three Euros and ninety-nine Euro cents (EUR 174,143.99) to one million forty-four thousand eight hundred sixty-three Euros and eighty-eight Euro cents (EUR 1,044,863.88) by the cancellation of the Repurchased Shares, and the subsequent reduction of legal reserve by an amount of seventeen thousand four hundred fourteen Euros and forty cents (EUR 17,414.40) and related repayment to the shareholders.

(D) To amend the articles of incorporation of the Company to reflect the proposed resolutions.

(E) Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The meeting of Shareholders resolved that the determination by resolution of the board of managers passed on 18 September 2013 of a Total Redemption Amount (as defined in the Articles) of seventy-four million four hundred seventy-one thousand three hundred twenty-four Euros and thirty-seven Euro cents (EUR 74,471,324.37) is approved.

Second resolution

The meeting of Shareholders resolved to acknowledge and approve the repurchase by the Company pursuant to a resolution of the board of managers passed on 18 September 2013 and based on interim accounts dated 18 September 2013 of each of the seventeen million four hundred fourteen thousand three hundred ninety-nine (17,414,399) G Shares in the Company with a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the "Repurchased Shares") at a price of four Euros and twenty-eight Euro cents (EUR 4.28) per share. Out of the Total Redemption Amount, two hundred thirty-one thousand five hundred twenty-four US dollars and forty-three cents (USD 231,524.43) (one hundred seventy-four thousand one hundred forty-three Euros and ninety-nine Euro cents (EUR 174,143.99)) represents the total par value of the Repurchased Shares, thirty-one million one hundred sixty-three thousand six hundred fifty-six US dollars and twenty-nine cents (USD 31,163,656.29) (twenty-three million four hundred forty thousand one hundred thirty-two Euros and sixty Euro cents (EUR 23,440,132.60)) constitutes the total repayment of share premium, twenty-three thousand one hundred fifty-two US dollars and forty-four cents (USD 23,152.44) (seventeen thousand four hundred fourteen Euros and forty cents (EUR 17,414.40)) constitutes the repayment of the legal reserve and sixty-seven million five hundred ninety-one thousand two hundred ninety-two US dollars and fifty-eight cents (USD 67,591,292.58) (fifty million eight hundred thirty-nine thousand six hundred thirty-three Euros and thirty-eight Euro cents (EUR 50,839,633.38)) constitutes the total partial liquidation bonus (EUR amounts are calculated on the basis of an agreed exchange rate of USD 1 = EUR 0.752162467).

Third resolution

The meeting of Shareholders resolved to reduce the Company's corporate capital by an amount of one hundred seventy-four thousand one hundred forty-three Euros and ninety-nine Euro cents (EUR 174,143.99) to one million forty-four thousand eight hundred sixty-three Euros and eighty-eight Euro cents (EUR 1,044,863.88) by the cancellation of the Repurchased Shares.

The meeting further resolved to reduce the legal reserve by an amount of seventeen thousand four hundred fourteen Euros and forty cents (EUR 17,414.40) in order to bring its current amount of one hundred twenty-one thousand nine hundred Euros and seventy-nine Euro cents (EUR 121,900.79) to one hundred four thousand four hundred eighty-six Euros and thirty-nine Euro cents (EUR 104,486.39) by repayment to the shareholders pro rata their shareholding.

Fourth resolution

The meeting of Shareholders resolved to amend article 5.1 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolutions so that henceforth it shall read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at one million forty-four thousand eight hundred sixty-three Euros and eighty-eight Euro cents (EUR 1,044,863.88) represented by:

- 17,414,398 class A ordinary shares (the "A Shares"),
- 17,414,398 class B ordinary shares (the "B Shares"),
- 17,414,398 class C ordinary shares (the "CShares"),
- 17,414,398 class D ordinary shares (the "D Shares"),
- 17,414,398 class E ordinary shares (the "E Shares"), and
- 17,414,398 class F ordinary shares (the "F Shares"),

each having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) and the rights and obligations as set out in these Articles, (together the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholder"

The meeting of Shareholders further resolved to amend article 5.3 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolutions so that henceforth it shall read as follows:

" **5.3.** The share capital of the Company may be reduced exclusively through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued shares of one or more classes of Shares (an "Share Redemption") in the following order:

- the F Shares;
- the E Shares;
- the D Shares;
- the C Shares;
- the B Shares; and

- the A Shares.

The meeting of Shareholders finally resolved to amend article 15.3 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolutions so that henceforth it shall read as follows:

" **15.3.** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above and in accordance with the following provisions:

(a) First, the holders of A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the Shares issued by the Company.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (a) are to be made on a pari passu basis between the holders of the class of Shares.

(b) After the distribution set out under (a) above, all remaining income available for further distribution (the "Excess") in the Company, if any, shall be paid to the holders of the F Shares (or if the F Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the E Shares; or if the E Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the D Shares; or if the D Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the C Shares; or if the C Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the B Shares; or if the B Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holder of the A Shares).

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (b) are to be made on a pari passu basis between the holders of the class of Shares."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

WHEREOF the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-neuf septembre,

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU

SLTI II Cayman NXP, L.P., un limited partnership de droit des Iles Caïmans, numéro d'immatriculation WK-45789, ayant son siège social à Ugland House, KY1-114 Grand Cayman, Cayman Islands, détenant 524.170 parts sociales dans le capital social de la Société,

ici représenté par Madame Alexia UHL, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui, et

SLP II Cayman NXP, Ltd., une "limited company" de droit des Iles Caïmans, numéro d'immatriculation WK-45790, ayant son siège social à Ugland House, KY1-114 Grand Cayman, Cayman Islands, détenant 121.376.617 parts sociales dans le capital social de la Société,

ici représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

étant tous les associés (les "Associés") de SL II NXP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.550 (la "Société"), constituée

suisant acte par-devant le notaire Maître Joseph ELVINGER, résidant au Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 21 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1897, page 91044 en date du 15 septembre 2010 (les "Statuts"). Les Statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte notarié du notaire Maître Martine SCHAEFFER, résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 14 mars 2013, publié dans le Mémorial sous le numéro 1250, page 59982 en date du 28 mai 2013.

Les Associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé aux conditions et formalités de convocation. L'assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

(A) Approuver la détermination par résolution du conseil de gérance passée le 18 septembre 2013 du Montant Total de Rachat (tel que défini dans les Statuts) de soixante quatorze millions quatre cent soixante et onze mille trois cent vingt-quatre euros et trente-sept centimes d'euro (74.471.324,37 EUR).

(B) Prendre acte et approuver le rachat par la Société en vertu d'une résolution du conseil de gérance passée et basée sur les comptes intérimaires en date du 18 septembre 2013 de chacune des dix-sept millions quatre cent quatorze mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (17.414.399) Parts Sociales G de la Société d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (les "Parts Sociales Rachetées") à un prix de quatre euros et vingt-huit centimes d'euro (4,28 EUR) par part sociale. Du Montant Total de Rachat, deux cent trente et un mille cinq cent vingt-quatre dollars U.S. et quarante-trois cents (231.524,43 USD) (cent soixante-quatorze mille cent quarante-trois euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (174.143,99 EUR)) constituent la valeur nominale totale des Parts Sociales Rachetées, trente et un millions cent soixante-trois mille six cent cinquante-six dollars U.S. et vingt-neuf cents (31.163.656,29 USD) (vingt-trois millions quatre cent quarante mille cent trente-deux euros et soixante centimes d'euro (23.440.132,60 EUR)) constituent le remboursement total de la prime d'émission, vingt-trois mille cent cinquante-deux dollars U.S. et quarante-quatre cents (23.152,44 USD) (dix-sept mille quatre cent quatorze euros et quarante centimes d'euro (17.414,40 EUR)) constituent le remboursement de la réserve légale et soixante-sept millions cinq cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingt-douze dollars U.S. et cinquante-huit cents (67.591.292,58 USD) (cinquante millions huit cent trente-neuf mille six cent trente-trois euros et trente-huit centimes d'euro (50.839.633,38 EUR)) constituent le montant total de bonus de liquidation partielle (les montants en EUR sont calculés sur la base d'un taux de change agréé de 1 USD = 0.752162467 EUR).

(C) Réaliser la réduction conséquent de capital social de la Société d'un montant de cent soixante-quatorze mille cent quarante-trois euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (174.143,99 EUR) à un million quarante-quatre mille huit cent soixante-trois euros et quatre-vingt-huit centimes d'euro (1.044.863,88 EUR) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées et la réduction subséquent de la réserve légale d'un montant de dix-sept mille quatre cent quatorze euros et quarante centimes d'euro (17.414,40 EUR) et le remboursement lié aux associés.

(D) Modifier les Statuts afin de refléter les résolutions proposées.

(E) Divers.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée des Associés a décidé d'approuver la détermination faite par résolution du conseil de gérance passée le 18 septembre 2013 du Montant Total de Rachat (tel que défini dans les Statuts) de soixante-quatorze millions quatre cent soixante et onze mille trois cent vingt-quatre euros et trente-sept centimes d'euro (74.471.324,37 EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée des Associés a décidé de prendre acte et d'approuver le rachat par la Société en vertu d'une résolution du conseil de gérance passée et basée sur les comptes intérimaires en date du 18 septembre 2013 de chacune des dix-sept millions quatre cent quatorze mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (17.414.399) Parts Sociale G de la Société d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (les "Parts Sociales Rachetées") à un prix de quatre euros et vingt-huit centimes d'euro (4,28 EUR) par part sociale. Du Montant Total de Rachat, deux cent trente et un mille cinq cent vingt-quatre dollars U.S. et quarante-trois cents (231.524,43 USD) (cent soixante-quatorze mille cent quarante-trois euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (174.143,99 EUR)) constituent la valeur nominale totale des Parts Sociales Rachetées, trente et un millions cent soixante-trois mille six cent cinquante-six dollars U.S. et vingt-neuf cents (31.163.656,29 USD) (vingt-trois millions quatre cent quarante mille cent trente-deux euros et soixante centimes d'euro (23.440.132,60 EUR)) constituent le remboursement total de la prime d'émission, vingt-trois mille cent cinquante-deux dollars U.S. et quarante-quatre cents (23.152,44 USD) (dix-sept mille quatre cent quatorze euros et quarante centimes d'euro (17.414,40 EUR)) constituent le remboursement de la réserve légale et soixante-sept millions cinq cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingt-douze dollars U.S. et cinquante-huit cents (67.591.292,58 USD) (cinquante millions huit cent trente-neuf mille six cent trente-trois euros et trente-huit centimes d'euro (50.839.633,38 EUR)) constituent le montant total de bonus de liquidation partielle (les montants en EUR sont calculés sur la base d'un taux de change agréé de 1 USD = 0.752162467 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée des Associés a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-quatorze mille cent quarante-trois euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (174.143,99 EUR) afin de le porter à un million quarante-quatre mille huit cent soixante-trois euros et quatre-vingt-huit centimes d'euro (1.044.863,88 EUR) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

L'assemblée des Associés a également décidé de réduire la réserve légale d'un montant de dix-sept mille quatre cent quatorze euros et quarante centimes d'euro (17.414,40 EUR) afin de porter son montant actuel de cent vingt et un mille neuf cents euros et soixante-dix-neuf centimes d'euro (121.900,79 EUR) à cent quatre mille quatre cent quatre-vingt-six euros et trente-neuf centimes d'euro (104.486,39 EUR) par remboursement aux associés au prorata de leur détention.

Quatrième résolution

L'assemblée des Associés a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les décisions prises en vertu des résolutions précédentes afin qu'il soit lu comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à un million quarante-quatre mille huit cent soixante-trois euros et quatre-vingt-huit centimes d'euro (1.044.863,88 EUR) représenté par:

- 17.414.398 parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales A ");
- 17.414.398 parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales B");
- 17.414.398 parts sociales ordinaires de catégorie C (les "Parts Sociales C");
- 17.414.398 parts sociales ordinaires de catégorie D (les "Parts Sociales D");
- 17.414.398 parts sociales ordinaires de catégorie E (les "Parts Sociales E"); et
- 17.414.398 parts sociales ordinaires de catégorie F (les "Parts Sociales F");

ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) et les droits et obligations tels que décrits dans ces Statuts (ensemble les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés»."

L'assemblée des Associés a également décidé de modifier l'article 5.3 des Statuts afin de refléter les décisions prises en vertu des résolutions précédentes afin qu'il soit lu comme suit:

" **5.3.** Le capital social de la Société pourra être uniquement réduit par le rachat et l'annulation subséquente de toutes les Parts Sociales émises d'une ou plusieurs catégories de Parts Sociales (un "Rachat de Parts Sociales") dans l'ordre suivant:

- les Parts Sociales F;
- les Parts Sociales E;
- les Parts Sociales D;
- les Parts Sociales C;
- les Parts Sociales B; et
- les Parts Sociales A."

L'assemblée des Associés a décidé de modifier l'article 15.3 des Statuts afin de refléter les décisions prises en vertu des résolutions précédentes afin qu'il soit lu comme suit:

" **15.3.** La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus et conformément aux dispositions suivantes:

(a) Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales A auront le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales B auront le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales C auront le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales D auront le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales E auront le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales F auront le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société.

Pour éviter tout doute, les paiements à effectuer en vertu de (a) devront être effectués sur une base pari passu entre les détenteurs des catégories de Parts Sociales.

(b) Suite à la distribution décrite au (a) ci-dessus, tous les revenus restants disponibles pour une distribution supplémentaire ("Excès") dans la Société, s'il y en a, devront être payés aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F (ou si les Parts Sociales de Catégorie F ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E; ou si les Parts Sociales de Catégorie E ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D; ou si les Parts Sociales de Catégorie D ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C; ou si les Parts Sociales de Catégorie C ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie

B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A).

Pour éviter tout doute, les paiements effectués en vertu du (b) devront être effectués sur une base pari passu entre les détenteurs des Catégories de Parts Sociales."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française, à la demande des mêmes comparants, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2013. LAC/2013/43215. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145747/302.

(130178152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Villerton Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.048.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 octobre 2013

Modification du dépôt enregistré et publié le 17/10/2013, numéro L130178146

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gerard Van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire Patrick Sganzerla Sàrl, ayant son siège social au 46, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, au L-1026 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en tant que commissaire aux comptes Co-Ventures S.A., ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 15 Octobre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013147111/22.

(130179108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

C & K Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 136.572.

Dans le cadre de l'exécution de notre mandat en tant que commissaire aux comptes, nous avons le regret de vous informer de notre décision de déposer notre mandat de commissaire aux comptes de votre société, avec date d'effet le 30 septembre 2013.

Strassen, le 30 septembre 2013.

Fiduciaire Intercommunautaire S.à.r.l.

Mme LERBS Kahrien

Fondée de Pouvoir

Référence de publication: 2013148540/14.

(130181843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Victoire Investment Management S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 180.969.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of October,

Before the undersigned Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mouhamed MOURABET, born on 31 July 1967, in Damascus (Syria), residing at 75, Rua Primavera, CEP 01435-050 São Paulo (Brazil), hereby represented by Cecile Rechstein, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of the proxy given under private seal on 17 September 2013 which initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned party is referred to hereafter as the "Shareholder",

Such appearing party, acting in the herein above stated capacity, has requested the notary to draw-up the following articles of incorporation of a "société à responsabilité limitée":

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

1.1 There is hereby established by the current owner of the Shares created hereafter and among all those who may become Shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law") and by the present articles of incorporation (the "Articles").

1.2 The company exists under the name of "Victoire Investment Management S.à r.l" (the "Company").

1.3 The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders (the "Shareholders").

1.4 Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amending the Articles.

2.3 However, the Sole Manager / the Board of Managers of the Company (as defined hereafter) is authorized to transfer the registered office of the Company within the city of its registered office.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager / the Board of Managers.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition, holding or disposal, directly or indirectly, of participations and interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings or companies by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may provide any financial assistance to the undertakings or companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may also use its funds to acquire and invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

3.4 The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

3.5 Generally the Company may do all such other things as may appear to be incidental or conducive to the achievement of its corporate purpose.

3.6 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital and Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares having a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) each (the "Shares" and each a "Share").

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights. Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Sole Manager / the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Sole Manager / the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

5.5 All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with the applicable law.

5.6 Shares may be subscribed through a contribution in kind each time it is expressly provided for in the decisions of the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or several managers appointed by a resolution of the Shareholders (the "Managers", each a "Manager"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers"). Any reference to the Managers or the Board of Managers in these Articles shall be a reference to the Sole Manager of the Company if the Company has only one manager.

8.2 The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

8.3 The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 Unless otherwise decided by the general meeting of Shareholders, all powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager, or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, bound by the joint signatures of any 2 (two) Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the Board of Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, may delegate his/her/its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its mandate.

Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 If there is only one Manager, that Sole Manager assumes all powers conferred to the Board of Managers and takes all decisions in writing.

12.2 In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. The Board of Managers may appoint a chairman amongst its members (the "Chairman"). The Chairman has a casting vote in case of ballot.

12.3 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.4 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing (by telegram or telefax, email or letter) another Manager as his/her/its proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him/her/it by phone to be confirmed in writing at a later stage. A Manager may represent more than one of his/her/its colleagues.

12.5 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a simple majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.6 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

12.7 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.8 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meetings.

12.9 Copies or excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 13. Liabilities of the managers.

13.1 The Manager(s) does(do) not assume, by reason of his/her/its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

13.2 The Company shall indemnify any Manager or officer, and his/her/its heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/she/it may be made a party by reason of him/her/it being or having been a Manager or officer of the Company, or, at his/her/its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she/it may be entitled.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the sole shareholder / The general meeting of shareholders / Vote.

14.1 If there is only one Shareholder, the Sole Shareholder has all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which he/she/it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (by fax, e-mail or any similar means) an attorney who needs not to be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by a simple majority of the Shareholders (i.e. by Shareholders owning more than half of the share capital). However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

14.8 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification (at their own expenses), and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Chapter V. - Financial year, Distribution of profits

Art. 15. Financial year.

15.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, subject to the transitory provisions for the first financial year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or by the Board of Managers, as the case may be, who/which prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above mentioned inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits.

16.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five percent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches ten percent (10%) of the Company's issued share capital.

16.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by the Law and by these articles, the Sole Manager, or the Board of Managers, as the case may be, shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 14.7 above.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager, or the Board of Managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the previous financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions and the present Articles of Incorporation, it being understood that in case of a Sole Shareholder, such Sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 18. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Shares:

Mouhamed MOURABET	25,000 Shares
Total:	25,000 Shares

All the Shares have been fully paid-up, so that the sum of twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000.-) corresponding to the whole share capital of the Company is forthwith at the free disposal of the Company, as proved to the notary.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred ninety euros (EUR 990.-).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 25,000.- (twenty-five thousand US Dollar) is valued at EUR 18,366.35 (eighteen thousand three hundred sixty-six euro thirty-five cents).

General meeting of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and considering himself as duly convened, has immediately held a general meeting to approve the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The Shareholder resolves to appoint as manager of the Company for an undetermined period:
- Mouhamed MOURABET, born on 31 July 1967, in Damascus (Syria), residing at 75, Rua Primavera, CEP 01435-050 São Paulo, Brazil.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept octobre,

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger Arrensdorff, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Mouhamed MOURABET, né le 31 juillet 1967 à Damas (Syrie), résidant au 75, Rua Primavera, CEP 01435-050 São Paulo (Brésil),

représenté par Cecile Rechstein, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé en date du 17 septembre 2013, qui, paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie susmentionnée est désignée ci-après comme l'"Associé", La partie comparante, agissant en-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Nom.

1.1 Il est ici établi par le détenteur actuel des Parts Sociales créées ci-après et entre tous ceux qui deviendront Associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

1.2 La société adopte la dénomination de "Victoire Investment Management S.à r.l." (la "Société").

1.3 La Société peut avoir un seul associé (l'"Associé Unique") ou plusieurs associés (les "Associés").

1.4 Toute référence aux Associés dans les Statuts fera référence à l'Associé Unique de la Société si la Société a seulement un associé.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Gérant Unique / le Conseil de Gérance de la Société (comme défini ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la détention ou la disposition, directe ou indirecte, par tous moyens, de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères et l'administration, le développement et la gérance de ces intérêts ou de ces participations.

3.2 La Société peut apporter toute assistance financière aux entreprises ou sociétés appartenant au groupe de la Société tel que, notamment, l'attribution de prêts et l'octroi de garanties ou de sûretés, sous quelque forme que ce soit, étant entendu que la Société ne pourra conclure aucune transaction ayant pour finalité de l'engager dans une quelconque activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut également utiliser ses fonds afin d'acquérir et d'investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre bien mobilier ou immobilier, sous quelque forme que ce soit.

3.4 La Société peut conclure des emprunts de tout type et sous quelque forme que ce soit et émettre, sur une base privée, des obligations, des billets à ordre ou d'autres instruments de dette similaires.

3.5 De façon générale, la Société peut accomplir toute autre opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toute opération légale, technique ou financière et en général toute opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital et Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à vingt-cinq mille US Dollars (25.000,-USD) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un US Dollars (1,- USD) chacune (les "Parts Sociales" et chacune la "Part Sociale").

5.2 En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux. Chaque Part Sociale a droit à un vote lors des réunions des assemblées ordinaires et extraordinaires des Associés.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Gérant Unique / du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Gérant Unique / le Conseil de Gérance sur base des comptes intérimaires.

5.5 Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne en particulier, et inscrites dans le registre des Associés en conformité avec la loi applicable.

5.6 Les Parts Sociales peuvent être souscrites par un apport en nature, à chaque fois que cela est prévu expressément par une décision du Gérant Unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un Associé Unique, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance.

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant (le "Gérant Unique") ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associés (les "Gérants", chacun un "Gérant"). Si plusieurs Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance

(le “Conseil de Gérance”). Toute référence aux Gérants du Conseil de Gérance dans les présents Statuts fera référence au Gérant Unique de la Société si la Société n’a qu’un gérant.

8.2 Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les Gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés.

8.3 La mort ou la démission d’un Gérant, pour quelque raison que ce soit, n’entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l’objet social de la Société et pourvu que les conditions du présent article aient été respectées.

9.2 Sauf lorsque décidé autrement par l’assemblée générale des Associés, tous les pouvoirs non expressément réservés à l’assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, dans l’hypothèse d’un Gérant Unique, par la seule signature du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux (2) Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par deux (2) Gérants, dans l’hypothèse d’un Gérant Unique, par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation et Agent du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire ad hoc, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Dans l’hypothèse où il n’y a qu’un Gérant, le Gérant Unique détient tous les pouvoirs conférés au Conseil de Gérance et prend toutes les décisions par écrit.

12.2 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un Président parmi ses membres (le “Président”). La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

12.3 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s’ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

12.4 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d’une réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d’une procuration écrite (télégramme ou fax, e-mail ou lettre). Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

12.5 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité simple de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.6 L’utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d’entendre et d’être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

12.7 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d’une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.9 Des extraits ou copies seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou pendant une réunion du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants.

13.1 Le(s) Gérant(s) n’est (ne sont) pas responsable(s) personnellement en raison de leur position du fait des engagements régulièrement pris au nom de la Société. Les Gérants sont des agents autorisés et sont par conséquent responsables seulement de l’exécution de leur mandat.

13.2 La Société doit indemniser tout Gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en raison de ses activités pour la Société en tant que Gérant ou fondé de pouvoir, ou à sa requête de toute autre entité dont la Société est un associé ou un créancier et pour laquelle il n’a pas été indemnisé, sauf le cas où, dans pareils actions, procès ou procédures, il serait finalement condamné pour négligence, faute, manquement volontaire; en

cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs de l'associé unique / L'assemblée générale des associés / Votes.

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé Unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises lors des réunions convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

14.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la condition qu'elles soient adoptées par une majorité simple des Associés (i.e. par des Associés détenant plus de la moitié du capital social). Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

14.8 Les Associés sont autorisés à participer à la réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification (à leurs propres frais), et sont réputés présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale.

15.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, conformément aux dispositions transitoires pour la première année sociale.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou Conseil de Gérance, le cas échéant, qui prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Répartition des bénéfices.

16.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pourcent (5%) seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pourcent (10%) du capital social nominal de la Société.

16.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que de ces Statuts, le Gérant Unique ou Conseil de Gérance, le cas échéant, pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'article 14.7 ci-dessus.

16.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou Conseil de Gérance, le cas échéant peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par le ou les Associé(s).

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'Associé Unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables et les présents Statuts, étant entendu que dans l'hypothèse d'un Associé Unique, un tel Associé Unique pourra décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation assumant personnellement tous les actifs et passifs, connu ou inconnu de la Société.

17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Paiement

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Mouhamed MOURABET	25.000 Parts Sociales
Total:	25.000 Parts Sociales

Chacune des Parts Sociales a été intégralement payée, de sorte que la somme de vingt-cinq mille US Dollars (25.000,- USD) correspondant à l'intégralité du capital de la Société se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Disposition transitoire

La première année sociale de la Société commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent quatre-vingt dix Euros (EUR 990,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 25.000,- (vingt-cinq mille dollars américains) est évalué à la somme de EUR 18,366.35 (dix-huit mille trois cent trente-six euros trente-cinq cents).

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant valablement convoquée, a immédiatement tenu une assemblée générale afin d'approuver les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
2. L'Associé décide de nommer comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Mouhamed MOURABET, né le 31 juillet 1967 à Damas (Syrie), résidant au 75, Rua Primavera, CEP 01435-050 São Paulo, Brésil.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Signé: RECHSTEIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 octobre 2013. Relation: LAC / 2013 / 46371. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147103/472.

(130179425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

BCM Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 181.106.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Joëlle CHABEAU, domiciliée au 36, avenue Isidore Gérard, B-1160 Bruxelles,
ici représentée par Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, demeurant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449
Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «BCM PROPERTY S.A.».**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000,- (trois cent dix mille euros) qui sera représenté par 31.000 (trente-et-un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, à compter du présent acte pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 octobre 2018, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de l'année suivante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente-et-un décembre 2013.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

3) Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Madame Joeëlle CHABEAU, domiciliée au 36, avenue Isidore Gérard, B-1160 Bruxelles

Les actions ont été libérées à hauteur de 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à 4 (quatre).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

- a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- b) Monsieur Denis BREVER, employé privé, né le 2 janvier 1983 à Malmedy - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- c) Madame Nicole THOMMES, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: la société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Zianveni et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2013. LAC/2013/47447. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148516/202.

(130181960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

CBTL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.051.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales du 11 mars 2013 que M. Jan GLAS, demeurant à 60 rue de la Montagne, L-7238 Walferdange a cédé 10 parts sociales de la société CBTL S.à r.l. à la société DIVAL S.A. ayant son siège

social au 9b bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.630.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fons MANGEN

Gérant

Référence de publication: 2013148566/14.

(130181560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

CCMP Alaeo Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.462.741,93.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.977.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of September 2013.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. CCMP Capital Investors II (AV-3), L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190, Elgin Avenue, George Town, KY1-9005, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the General Registry of the Cayman Islands under number 20-8543478 (Shareholder I),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

2. CCMP Capital Investors (Cayman) II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190, Elgin Avenue, George Town, KY1-9005, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the General Registry of the Cayman Islands under number 20-5150959 (Shareholder II and together with Shareholder I, the Shareholders),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. the Shareholders hold all of the shares in the share capital of CCMP Alaeo Luxco, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.977, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on August 12, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2576 dated October 24, 2011, which articles of association were last amended by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette on December 03, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 429 on 21 February 2013 (the Company).

II. The Company's share capital is presently set at nineteen million one hundred nine thousand six hundred forty six Euro and sixty four cents (EUR 19,109,646.64) divided into twelve million seven hundred forty three thousand five hundred thirty nine shares (12,743,539) shares without nominal value.

III. The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of seven million three hundred fifty three thousand ninety five Euro and twenty nine cents (EUR 7,353,095.29), in order to bring it from its present amount of nineteen million one hundred nine thousand six hundred forty six Euro and sixty four cents (EUR 19,109,646.64), divided into twelve million seven hundred and forty-three thousand five hundred and thirty-nine (12,743,539) shares without nominal value, to twenty six million four hundred sixty two thousand seven hundred forty one Euro and ninety three cents (EUR 26,462,741.93) by the creation and issuance of four million nine hundred two thousand ninety six (4,902,096) new shares without nominal value, in the share capital of the Company;

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase adopted in item 1. here above;

3. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company; and

4. Miscellaneous.

IV. The Shareholders have unanimously taken the following written resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of seven million three hundred fifty three thousand ninety five Euro and twenty nine cents (EUR 7,353,095.29), in order to bring it from its present amount of nineteen million one hundred nine thousand six hundred forty six Euro and sixty four cents (EUR 19,109,646.64), divided into twelve million seven hundred and forty-three thousand five hundred and thirty-nine (12,743,539) shares without nominal value, to twenty six million four hundred sixty two thousand seven hundred forty one Euro and ninety three cents (EUR 26,462,741.93) by the creation and issuance of four million nine hundred two thousand ninety six (4,902,096) new shares without nominal value, in the share capital of the Company.

Second resolution

The Shareholders resolved to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and payment

1. Shareholder I, represented as stated above, declared that it subscribes for 4,325,547 new shares without nominal value, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to EUR 6,488,278.12 (50% of such contribution in cash being paid in the equivalent amount of United States dollars).

The above contribution in cash in an amount of EUR 6,488,278.12 is to be allocated in its entirety to the share capital of the Company.

2. Shareholder II, represented as stated above, declared that it subscribes for 576,549 new shares without nominal value and fully pays them up by way of a contribution in cash amounting to EUR 864,817.17 (50% of such contribution in cash being paid in the equivalent amount of United States dollars).

The above contribution in cash in an amount of EUR 864,817.17 is to be allocated in its entirety to the share capital of the Company.

Payment to the Company was permitted in any currency and the cash contribution was paid in both Euro and United States dollars as follows:

- EUR 3,676,547.65 in Euro; and
- the United States Dollars equivalent of EUR 3,676,547.64, calculated at the prevailing exchange rate as published by Bloomberg on the date of the present deed, is at the disposal of the Company.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolved to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital of the Company is set at twenty six million four hundred sixty two thousand seven hundred forty one Euro and ninety three cents (EUR 26,462,741.93) divided into seventeen million six hundred forty five thousand six hundred thirty five (17,645,635) shares, without nominal value."

Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company.

The Shareholders record that after the passing of the above Resolutions the shareholding in the Company is as follows:

Shareholder I - 15,570,283 Shares with no nominal value

Shareholder II - 2,075,352 Shares with no nominal value

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately four thousand two hundred euro (EUR 4,200.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholders acting on behalf of the appearing parties, the proxyholders signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. CCMP Capital Investors II (AV-3), L.P., une société en commandite constituée et régie par les lois des îles Caïmans, dont le siège social se situe à c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190, Elgin Avenue, George Town, KY1-9005, Grand Cayman, îles Caïmans, immatriculée au Registre General des îles Caïmans sous le numéro 20-8543478 (l'Associé I),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. CCMP Capital Investors (Cayman) II, L.P., une société en commandite constituée et régie par les lois des îles Caïmans, dont le siège social se situe à c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190, Elgin Avenue, George Town, KY1-9005, Grand Cayman, îles Caïmans, immatriculée au Registre Général des îles Caïmans sous le numéro 20-5150959 (l'Associé II et ensemble avec l'Associé I, les Associés),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés possèdent toutes les parts sociales dans le capital social de CCMP Alaeo Luxco, une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.977, constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2576, daté du 24 octobre 2011, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 429 le 21 février 2013 (la Société).

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à dix-neuf millions cent neuf mille six cent quarante-six euros et soixante-quatre centimes (EUR 19,109,646.64), représenté par douze millions sept cent quarante-trois mille cinq cent trente-neuf (12,743,539) parts sociales sans valeur nominale.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept millions trois cent cinquante-trois mille quatre-vingt-quinze euros et vingt-neuf centimes (EUR 7.353.095,29), afin de le porter de son montant actuel de dix-neuf millions cent neuf mille six cent quarante-six euros et soixante-quatre centimes (EUR 19,109,646.64), représenté par douze millions sept cent quarante-trois mille cinq cent trente-neuf (12,743,539) parts sociales sans valeur nominale, à vingt-six millions quatre cent soixante-deux mille sept cent quarante-et-un euros et quatre-vingt-treize centimes (EUR 26.462.741,93) par la création et l'émission de quatre millions neuf cent deux mille quatre-vingt-seize (4.902.096) nouvelles parts sociales sans valeur nominale, dans le capital social de la Société;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

3. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

4. Divers.

IV. Les Associés ont unanimement pris les résolutions écrites suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept millions trois cent cinquante-trois mille quatre-vingt-quinze euros et vingt-neuf centimes (EUR 7.353.095,29), afin de le porter de son montant actuel de dix-neuf millions cent neuf mille six cent quarante-six euros et soixante-quatre centimes (EUR 19,109,646.64), représenté par douze millions sept cent quarante-trois mille cinq cent trente-neuf (12,743,539) parts sociales sans valeur nominale, à vingt-six millions quatre cent soixante-deux mille sept cent quarante et un euros et quatre-vingt-treize centimes (EUR 26.462.741,93) par la création et l'émission de quatre millions neuf cent deux mille quatre-vingt-seize (4.902.096) nouvelles parts sociales sans valeur nominale, dans le capital social de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription et libération

1. L'Associé I, représenté comme décrit ci-dessus, déclare qu'il souscrit à 4.325.547 nouvelles parts sociales sans valeur nominale et les libère intégralement par un apport en numéraire s'élevant à EUR 6.488.278,12 (dont 50% de cet apport en numéraire sont payés en dollars américains).

L'apport en numéraire ci-dessus d'un montant de EUR 6.488.278,12 sera intégralement affecté au compte de capital social de la Société.

2. L'Associé II, représenté comme décrit ci-dessus, déclare qu'il souscrit à 576.549 nouvelles parts sociales sans valeur nominale et les libère intégralement par un apport en numéraire s'élevant à EUR 864.817,17 (dont 50% de cet apport en numéraire sont payés en dollars américains).

L'apport en numéraire ci-dessus d'un montant de EUR 864.817,17 sera intégralement affecté au compte de capital social de la Société.

Le paiement à la Société est autorisé dans toute devise et l'apport en numéraire a été payé en euros et en dollars américains de la manière suivante:

- EUR 3.676.547,65 en euro; et
- l'équivalent en dollars américains de EUR 3.676.547,64, calculé au taux de change en vigueur publié par Bloomberg à la date du présent acte, est à la disposition de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-six millions quatre cent soixante-deux mille sept cent quarante et un euros et quatre-vingt-treize centimes (EUR 26.462.741,93), représenté par dix-sept millions six cent quarante-cinq mille six cent trente-cinq (17.645.635) parts sociales sans valeur nominale."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Les Associés enregistrent qu'après passation des Résolutions ci-dessus, la participation dans la Société est comme suit:

Associé I - 15.570.283 parts sociales sans valeur nominale

Associé II - 2.075.352 parts sociales sans valeur nominale

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui lui seront facturés en raison du présent acte sont estimés à environ quatre mille deux cents euros (EUR 4.200.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date et année qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires agissant pour le compte des parties comparantes, ces derniers ont signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12776. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013148567/202.

(130181693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Euroville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.401.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Octobre 2013.

Euroville S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager

Référence de publication: 2013149711/14.

(130183394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Darden Global Finance 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.182.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of October.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Darden International Holdings, Inc., a company incorporated under the law of the state of Florida (USA), having its registered office at 1000 Darden Center Dr, Orlando, FL 32837 (USA), registered with the state of Florida (USA) Trade and Companies Register under number P13000027520,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on October 16, 2013.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the private limited liability company is "Darden Global Finance 1 S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant securities interest in favor of third parties to secure its obligations or the obligations

of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital.

5.1. The corporate capital is set at twenty thousand Dollars of the United States of America (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) corporate units in registered form, having a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Corporate units.

6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.

6.2. Corporate units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board"). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the "Category A Managers") and category B managers (the "Category B Managers").

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions"), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager or the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s) has (have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Member(s)

Art. 11. General meetings of members and Members circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the "General Meeting") or by way of circular resolutions (the "Members Circular Resolutions") in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. In such case, each Member shall give his vote in writing. If passed, Members Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member's commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

Art. 12. Sole member.

12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of June of each year and ends on the thirty-first (31) of May of the following year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of November each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a "Business Day"), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s)), who may or may not be members.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on May 31, 2014.

Subscription and Payment

Darden International Holdings, Inc., prenamed, subscribes all the twenty thousand (20,000) corporate units.

The amount of twenty thousand Dollars of United States of America (USD 20,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period:

a.- Carl Bradford Richmond, born in Missouri (USA), on 4 September 1958, residing at 1000 Darden Center Dr, Orlando, FL 32837 (USA), as category A manager of the Company.

b.- Patrick Harrigan, born in Virginia (USA), on 11 February 1955, residing at 1000 Darden Center Dr, Orlando, FL 32837 (USA), as category A manager of the Company.

c.- René Beltjens, born in Etterbeek (Belgium), on 17 September 1961, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as category B manager of the Company.

d.- Florence Gerardy, born in Verviers (Belgium), on 16 February 1978, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as category B manager of the Company.

2. The registered office of the Company is set at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the representative of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Darden International Holdings, Inc., une société constituée sous les lois de l'état de Floride (Etats-Unis), ayant son siège social au 1000 Darden Center Dr, Orlando, FL 32837 (Etats-Unis), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de l'état de Floride (Etats-Unis) sous le numéro P13000027520,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, Grand-duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 16 octobre 2013.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établi ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est "Darden Global Finance 1 S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité

des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) juin et se termine le trente et un (31) mai de l'année suivante.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de novembre à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s), qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) / réviseurs d'entreprises et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) / réviseur d'entreprises pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 mai 2014.

Souscription et Libération

Darden International Holdings, Inc., prénommée, souscrit toutes les vingt mille (20.000) parts sociales.

Le montant de vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (20.000 USD) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:

a.- Carl Bradford Richmond, né dans le Missouri (Etats-Unis), le 4 septembre 1958, demeurant au 1000 Darden Center Dr, Orlando, FL 32837 (Etats-Unis), comme gérant de catégorie A de la Société.

b.- Patrick Harrigan, né en Virginie (Etats-Unis), le 11 février 1955, demeurant au 1000 Darden Center Dr, Orlando, FL 32837 (Etats-Unis), comme gérant de catégorie A de la Société.

c.- René Beltjens, né à Etterbeek (Belgique), le 17 septembre 1961, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) comme gérant de catégorie B de la Société.

d.- Florence Gerardy, né à Verviers (Belgique), le 16 février 1978, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) comme gérant de catégorie B de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 23 octobre 2013. REM/2013/1870. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149676/530.

(130183678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Euro Zerlege Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 68.099.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013149709/10.

(130183436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Green Mile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 138.569.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013149791/11.

(130183201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Hayfin Opal Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 153.583.

L'adresse de Madame Carmen Ionescu et de Monsieur John Molloy, gérants de la Société, a changé et se situe désormais
au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hayfin Opal Luxco 1 S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013149801/12.

(130183083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Holzbau Heintz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6560 Hinkel, 4, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 102.087.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013149806/10.

(130183435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Hayfin Capital LuxCo 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 145.041.

L'adresse de Madame Carmen Ionescu et de Monsieur John Molloy, gérants de la Société, a changé et se situe désormais
au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hayfin Capital LuxCo 1 S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013149798/12.

(130183084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Hung 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 122.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013149811/9.

(130183683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Glancia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.
R.C.S. Luxembourg B 123.607.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLANCIA S.A.

Inertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013149787/12.

(130183765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Glencove S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 218.350,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 150.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013149774/12.

(130183364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Hamaja S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 153.293.

La convention de domiciliation conclue entre HAMAJA S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153293 et l'agent domiciliataire, CENTRALIS S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113474, a été résiliée avec effet au 9 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CENTRALIS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013149797/13.

(130183036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Grainger European Healthcare Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 126.092.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 octobre 2013 que:

(i) La démission de Agnes CSORGO, gérant de classe B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat;

(ii) Monsieur Livio GAMBARDELLA, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi (Italie), résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de classe B avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149775/17.

(130183190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Hayfin Opal Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 153.588.

L'adresse de l'associé de la Société, Hayfin Opal Luxco 1 S.à r.l., celle de Madame Carmen Ionescu, gérante de la Société, et celle de Monsieur John Molloy, gérant de la Société, a changé et se situe désormais au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hayfin Opal Luxco 3 S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013149803/13.

(130183079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Hayfin Capital LuxCo 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 145.039.

L'associé de la Société, HAYMARKET FINANCIAL LUXEMBOURG 1 S.à r.l., a changé de dénomination et se nomme désormais Hayfin Capital LuxCo 1 S.à r.l. (l'Associé).

L'adresse de l'Associé, celle de Madame Carmen Ionescu, gérante de la Société, et celle de Monsieur John Molloy, gérant de la Société, a changé et se situe désormais au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hayfin Capital LuxCo 3 S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013149800/14.

(130183080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Haave S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6492 Echternach, 2, rue Thoull.

R.C.S. Luxembourg B 150.157.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/10/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013149812/12.

(130183485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Immo-Tours International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 61.900.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.10.2013.

Pour: IMMO-TOURS INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013149850/15.

(130183767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Ichi-Ku S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.058.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 12 septembre 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de READ S.à.r.l., avec siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat;

2. Nomination d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l., au mandat de commissaire aux comptes, avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149842/16.

(130183724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Issy les Moulineaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 131.649.

Par contrat sous seing privé du 30 Septembre 2013, l'Associé Unique de la Société, Custom House Capital Limited, a transféré les 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société, représentant 100% du capital social de la Société à Custom House Capital Investment Property Funds plc, une société de droit de la République d'Irlande dont le siège social se situe au 5^{ème} étage, Marine House, Clanwillian Court, Dublin 2, Irlande et immatriculée auprès du Bureau d'enregistrement des sociétés sous le numéro 422825.

Par conséquent, l'Associé Unique de la Société est désormais:

Custom House Capital Investment Property Funds plc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour Issy Les Moulineaux S.à r.l.

Référence de publication: 2013149841/17.

(130183597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Invenergy Wind Mexico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 180.687.

Les statuts coordonnés au 18/10/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28/10/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013149839/12.

(130183558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Interfuel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 6, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.069.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013149832/9.

(130183725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

InfinAlt SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 171.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013149830/10.

(130183761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Immobilière Binsfeld et Bintener S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 6.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Immobilière Binsfeld et Bintener S.e.n.c.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013149825/11.

(130182879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Immobilière Binsfeld et Bintener S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 6.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Immobilière Binsfeld et Bintener S.e.n.c.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013149826/11.

(130182885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

IKB International, Société Anonyme (en liquidation).

Capital social: EUR 21.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 17.018.

1. Die Gesellschaft hat ihren Liquidator, Herr Lutz Breidert, mit Wirkung zum Ablauf des 30. September 2013 abberufen.

2. Die Gesellschaft hat die folgende Person mit Wirkung zum 1. Oktober 2013 zu ihrem Liquidator ernannt:

- Herr Dr. Frank Schaum, Bankangestellter, geboren am 29. September 1956 in Duisburg, Deutschland, geschäftsansässig in 22, rue Gabriel Lippmann in Munsbach, Luxembourg

3. Das Mandat der folgenden Person als Liquidator der Gesellschaft wird bis zum Ablauf des 30. September 2014 verlängert.

- Herr Wolfgang Güth, Jurist, geboren am 6. April 1954 in Bielefeld, Deutschland, geschäftsansässig in 22, rue Gabriel Lippmann in Munsbach, Luxembourg

Dementsprechend sind die folgenden Personen als Liquidatoren der Gesellschaft bestellt:

- Herr Wolfgang Güth

- Herr Dr. Frank Schaum

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxemburg, den 11. Oktober 2013.

Référence de publication: 2013149845/22.

(130183041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

AIMCo RE Holdings (Luxembourg) I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.904.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 juillet 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013150303/11.

(130184454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Air Ghelamco, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013150304/10.

(130183920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Alter Bail SE, Société Européenne.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 133.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013150311/10.

(130184097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Alsen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9763 Marnach, 11, Dosberstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 141.707.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013150310/11.

(130183925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Barez S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 1, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 33.526.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 28 octobre 2013.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2013150356/12.

(130184267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Badis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.490.

Le Bilan au 30.06.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013150353/10.

(130184032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Beach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 163.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013150357/10.

(130184069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Becker Holzhausbau, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdréisch.

R.C.S. Luxembourg B 114.562.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wecker, den 29.10.2013.

Référence de publication: 2013150358/10.

(130184609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.000.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Signatures.

Référence de publication: 2013150350/10.

(130184265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

im. architects, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8311 Capellen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.956.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013150274/14.

(130184534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

BioPart Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 132.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013150346/10.

(130183866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

B.S. Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 72.297.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150339/10.

(130184403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Auto Contrôle S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 171.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013150335/10.

(130184443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

ATTELA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 163.850.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013150332/10.

(130184535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

im. architects, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8311 Capellen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.956.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013150273/14.

(130184501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Aabar Block S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013150279/10.

(130184006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Atlant Berry Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.812.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 165.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150291/10.

(130183789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Atlant Europe RE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 172.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150293/10.

(130183788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Aabar Block S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013150278/10.

(130184001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

im. architects, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8311 Capellen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.956.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013150275/14.

(130184574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Argo Investment Fund SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 139.440.

Extrait des minutes de l'assemblée générale annuelle du 22 mai 2013

Les actionnaires de la société ont pris note de la démission de Mr Serge KRANCENBLUM de son poste d'administrateur de la société à compter du 1^{er} octobre 2012.

Les actionnaires de la société ont ratifié la nomination Madame Nathalie REHM, demeurant professionnellement au 15 rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg au poste d'administrateur de la société. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2014.

Pour la société Argo Investment Fund SICAV-FIS S.A.

Référence de publication: 2013150326/15.

(130184024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Alter Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 70.266.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/10/2013.

Pour : ALTER HOLDINGS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Giacomo Di Bari

Référence de publication: 2013150313/15.

(130184269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

P.O.G. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 110.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013150720/10.

(130183967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

NPM Invest Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 150.386.

Par la présente, nous vous informons que le domicile au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé avec effet au 24 octobre 2013. Le contrat de domiciliation existant entre Vistra (Luxembourg) S.à r.l. et la société a été résilié à la même date.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.
Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.
Société domiciliataire
Wim Rits / Alan Botfield
Manager / Manager

Référence de publication: 2013150704/14.

(130184397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Olympique Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 161.113.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} octobre 2013 que:

1. L'assemblée transfère le siège social au 4-6 avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013150715/15.

(130184392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Picadilly Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 90.169.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 25 octobre 2013:

- Cristina Fileno ayant pour adresse professionnelle 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société avec effet au 14 août 2013.

- Robert Quinn ayant pour adresse professionnelle 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg a été nommé administrateur de la société avec effet au 14 août 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013150723/15.

(130184153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Faston S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 51.486.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Larochette le 30 octobre 2013 que les mandats des personnes suivantes ont été révoqués: de la société ANDREAS CAPITAL SUXESKEY S.A. (anc. "Suxeskey") et de la société A&C Management Services Sàrl avec effet le 04/03/2013 en tant que "commissaire".

En lieu et place, les personnes suivantes ont été élues jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2019:

Administrateurs:

- ANDREAS MANAGEMENT SERVICES Sàrl, société de droit luxembourgeoise, ayant son siège social à 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette avec effet à partir du 15/08/2013;

Commissaire aux comptes:

- ANDREAS AUDIT SERVICES, société de droit luxembourgeoise ayant son siège social à 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette avec effet à partir du 15/08/2013.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée désigne Monsieur SCHREUDERS Bastiaan Lodewijk Melchior, 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette, comme

représentant permanent de la société ANDREAS MANAGEMENT SERVICES Sàrl, inscrite au RCSL sous le numéro B-179712.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151085/24.

(130185337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Farton S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 52.521.945,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 49.230.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 6 juin 2013

Prolongation des mandats des administrateurs et du président du conseil d'administration

- Mr Stefan PERSSON, demeurant à Regeringsgatan 48, S-1118 Stockholm, administrateur et président du conseil d'administration

- Mr Per ASPLUND, demeurant à Lotsgatan 3, S-116 36 Stockholm, administrateur

- Mr Lars DRANGEL, demeurant à Arbeterg. 17, S-11245 Stockholm, administrateur

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Prolongation du mandat du commissaire

- Vericom Sa

RCS Luxembourg B51203

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.-F. Kennedy

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151084/22.

(130185348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Fidufisc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 9A, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour FIDUFISC S.A.

Référence de publication: 2013151088/11.

(130184764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

FBHS Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.551.

Il résulte d'un contrat entre MasterBrand Cabinets, Inc., une société existant sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse au One MasterBrand Cabinets Drive, 47546-0420, Jasper, Indiana, Etats-Unis d'Amérique, et inscrite auprès du Secretary of State de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 2086155, ci-après «MasterBrand Cabinets, Inc.», et MasterBrand US Holdings Corp., une société existant sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse au 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808, Wilmington, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et inscrite auprès du Secretary of State de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 5346929, ci-après «MasterBrand US Holdings Corp.», que MasterBrand Cabinets, Inc. a transféré avec effet au 16 octobre 2013 les 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales de la Société à MasterBrand US Holdings Corp.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Signature

Gérance

Référence de publication: 2013151086/21.

(130184618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Weidema van Tol Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 175.450.

L'an deux mille treize, le vingt-sept septembre.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Frank Louis Weidema, Advocaat (et Avocat Liste IV), né le 27 janvier 1960 à São Paulo, Brésil, résidant professionnellement à Keplerstraat 34, 1171 CD Badhoevedorp, Pays-Bas, Associée 1», et

2) Monsieur Pieter-Jan van der Meer, Advocaat (et Avocat Liste IV), né le 30 décembre 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg Associée 2» et ensemble avec l'Associée 1, les «Associés»),

Tous deux ici représentés par Monsieur Steven van Waas, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à lui délivrée par chacune des parties.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'ils sont les associés de «Weidema van Tol Luxembourg», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.450, constituée par acte notarié de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 929 daté du 18 avril 2013, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour (la «Société»).

(ii) Que les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence il est décidé de modifier les deux premières phrases de l'article 4 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

- Version en langue anglaise

" **Art. 4.** The Company has its registered office in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Bertrange by decision of the board of managers."

- Version en langue française

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).»

Troisième résolution

Il est décidé de modifier comme suit, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, la première phrase du troisième alinéa de l'article 12 relatif aux décisions du conseil de gérance:

- Version en langue anglaise

" **Art. 12.** At least one class A and one class B managers present in person or represented in Bertrange are a quorum."

- Version en langue française

« **Art. 12.** Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés à Bertrange et forment le quorum de présence.»

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier comme suit, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, l'article 13 relatif à la tenue des assemblées générales:

- Version en langue anglaise

" **Art. 13.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing. If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Bertrange within six months of the closing of the last financial year.

Other general meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting."

- Version en langue française

« **Art. 13.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Bertrange dans les six mois suivant la clôture du dernier exercice social.

Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: S. VAN WAAS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 30 septembre 2013. Relation: MER/2013/2010. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Releveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145836/80.

(130177702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Erep Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 155.668.

—
Extrait des résolutions prises le 25 octobre 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires que:

- L'Assemblée Générale nomme en tant que Gérante de la société Madame Milène Belem, ayant son adresse professionnelle au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 25 octobre 2013 pour une durée indéterminée.

- L'Assemblée Générale prend acte du transfert d'adresse professionnelle de Monsieur Pascal Bruzzese au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale prend acte du transfert d'adresse professionnelle de Monsieur Fabien Wannier au Mohammed Bin Rashid Boulevard, bâtiment The Address Downtown, Apt#2008, Dubaï, Emirats Arabes Unis.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013149153/19.

(130182791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.
